

Al Azhar Al-Sharif  
Bureau du Cheikh de l'Azhar

## **Guide de l'étudiant étranger**

**Traduit par**

**Sami Mandour**

**Professeur au Département de français,**

**Faculté de langues et de traduction, Université de l'Azhar**

Al Azhar Al-Sharif  
Bureau du Cheikh de l'Azhar

## **Guide de l'étudiant étranger**

Systèmes d'étude pour les étudiants étrangers

# Al Azhar Al-Sharif

## Systèmes d'étude pour les étudiants étrangers

Partant de sa mission internationale, l'Azhar offre des services éducatifs à tous les étudiants musulmans de tous les pays du monde. Il offre en coopération avec le Ministère des affaires étrangères 1200 bourses chaque année, distribuée sur 100 pays des quatre coins du monde. Ce programme éducatif comprend quatre étapes :

1. L'enseignement pré-universitaire
2. L'enseignement universitaire
3. L'enseignement supérieur

Nous allons décrire brièvement les différentes étapes, les conditions d'admission et les frais de scolarité pris en charge par l'étudiant s'il en existe. Nous allons également expliquer succinctement le système des bourses, ses conditions, ses procédures et les avantages qu'auront les boursiers de l'Azhar.

### Premièrement : l'enseignement pré-universitaire

Cette étape comprend trois cycles :

1. Le cycle primaire : six ans.
2. Le cycle préparatoire : trois ans.
3. Le cycle secondaire : trois ans.

L'étudiant ne pourra pas s'inscrire dans l'un de ces cycles avant de remplir certaines conditions citées plus tard et dont la plus importante est **la maîtrise de la langue arabe.**

Les étudiants étrangers font leurs études dans l'un des instituts de la Mission Islamique au Caire ou en Alexandrie dans les étapes préparatoires et secondaires (lettres). Cependant, selon le choix de l'étudiant, il peut s'inscrire dans la section « sciences », s'inscrire dans les autres instituts au Caire ou en Alexandrie tant que cette section n'est pas disponible dans les instituts des Missions et cela après avoir obtenu l'accord de l'administration de l'Azhar. Quant aux élèves étrangers du cycle primaire, ils seront admis dans l'un des instituts ordinaires de l'Azhar. Les étudiants étrangers pourraient s'inscrire dans les instituts de Tajwid (intonation du Coran) et d'Al 'Aliyah (niveau supérieur pour étudier les Lectures coraniques).

#### **1. Le Cycle primaire :**

Les étudiants étrangers peuvent être admis dans l'une des années du cycle primaire dans l'un des instituts (gouvernementaux ou privés) de l'Azhar à conditions que leurs parents aient une résidence légale et permanente et/ou provisoire en Egypte. A ce propos, ils profiteront des règlements appliqués à leurs homologues égyptiens. Mais il n'est pas autorisé de les mettre sur la liste des boursiers de l'Azhar. Le tableau suivant n° 1 illustre les conditions d'admissions dans le cycle primaire :

Tableau n°1 : le Cycle primaire

Année	Age (de ...à ...)	Conditions d'admissions	Conditions supplémentaire
Première	6-9		
Deuxième	7-10		
Troisième	8-11		
Quatrième	9-12		
Cinquième	10-13		
Sixième	11-14		

## 2. Le Cycle préparatoire :

Les élèves étrangers ayant le certificat de la fin des études primaire ou son équivalent peuvent être admis dans la première année du cycle préparatoire dans les instituts des Missions Islamiques (au Caire ou en Alexandrie). Y est admis aussi celui qui a réussi à l'examen de l'une des années de ce cycle dans un institut équivalent. Quant à ceux qui n'ont pas eu de certificat, ils peuvent être admis après avoir passé un test du premier niveau organisé annuellement par le Secteur des Instituts avant la rentrée en vue de les inscrire, selon le résultat du test, dans l'une des classes du cycle préparatoire. Dans tous les cas, la maîtrise de la langue arabe dans les quatre compétences (lire, écrire, parler et entendre) est une condition à remplir. Le tableau n° 1 illustre les conditions d'admissions dans le cycle préparatoire:

Tableau n°2 : le Cycle préparatoire

Année	Age ( de ...à ...)	Conditions d'admissions pour ceux qui ont un certificat d'études	Conditions d'admissions pour ceux qui n'ont pas de certificat d'études	Condition générale
Première	12- 25			
Deuxième	13- 26			
Troisième	14-27			

### 3. Le Cycle secondaire :

Sont inscrits dans le cycle secondaire les étudiants appartenant aux catégories suivantes :

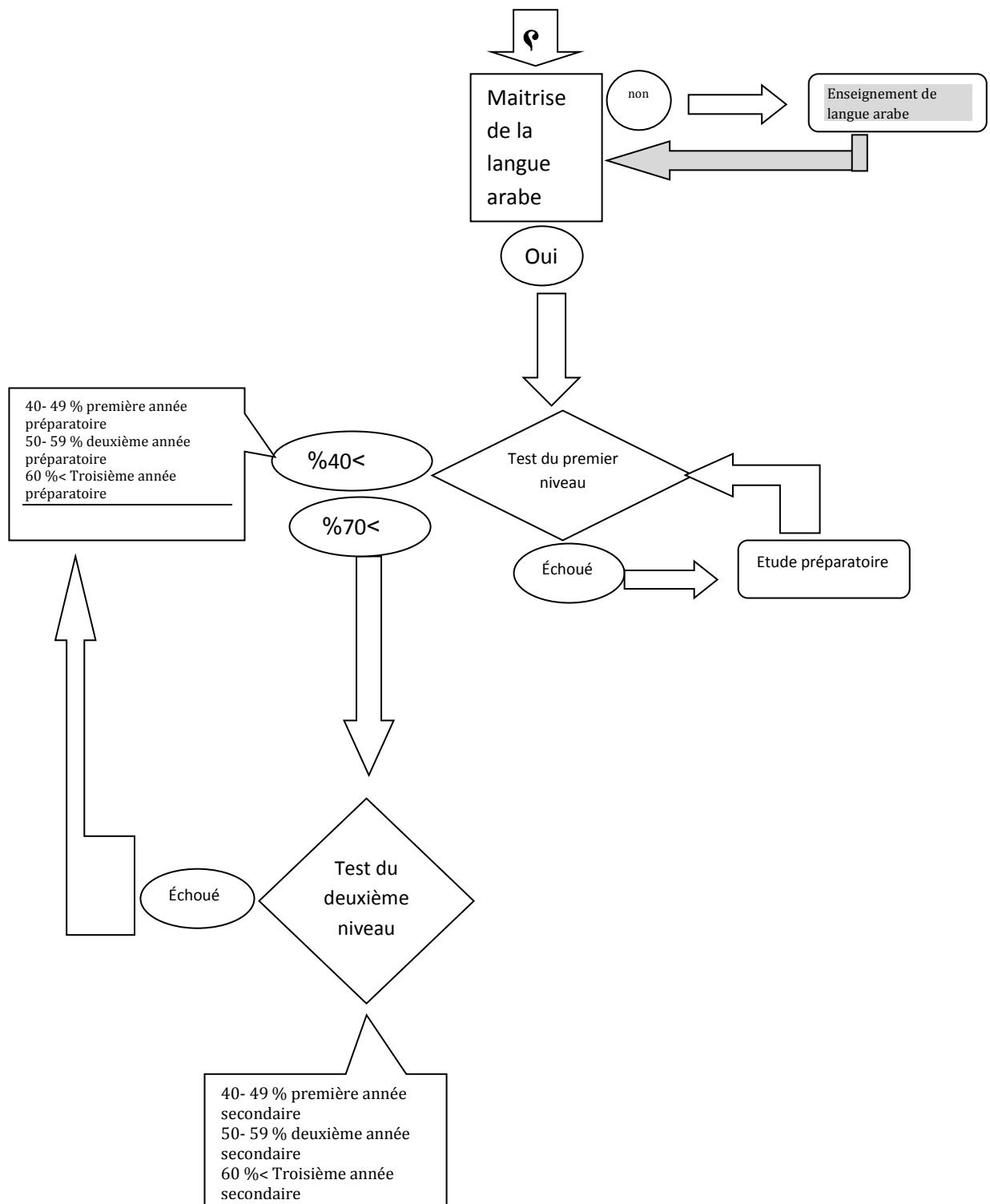
- a) Les étudiants ayant obtenu le certificat de la fin des études préparatoires ou son équivalent.
- b) Les étudiants ayant obtenu un certificat de réussite dans l'une des classes dans un institut équivalent.
- c) Les étudiants ayant obtenu un pourcentage de 70% ou plus dans le test du premier niveau et se présentent au test du deuxième niveau en obtenant seulement un pourcentage de 40% selon le tableau n° 3.

Tableau n°3 : le Cycle secondaire

Année	Age (de ...à ...)	Conditions d'admissions pour ceux qui ont un certificat d'études	Conditions d'admissions pour ceux qui n'ont pas de certificat d'études	Condition générale
Première	15- 28			
Deuxième	16- 29	Certificat de la fin des études préparatoires ou un certificat de transfert (première ou deuxième année) délivré par un institut équivalent	Réussir au test de niveau avec pourcentage de 40- 49 %	Réussir avec pourcentage de 50- 59 %
Troisième	17-30		Réussir avec pourcentage de 60 ou plus	

Le schéma suivant montre les différentes étapes de l'inscription pour ceux qui n'ont pas des certificats d'études équivalents à ceux de l'Azhar :

**Des étudiants n'ayant pas des certificats d'études équivalents à ceux de l'Azhar**



Forme (1)

L'admission de l'étudiant dans l'un des cycles d'enseignement illustrés dans les tableaux (1) et (2) aura lieu selon ses notes dans le test du niveau susmentionné. Si l'étudiant ne remplit pas la condition stipulant la maîtrise de la langue arabe, il doit s'inscrire dans l'une des classes de l'apprentissage de la langue arabe dans l'Institut des Etudes Spécifiques et dont l'objectif est d'enseigner la langue arabe aux non-arabes, de les préparer à remplir la condition d'admission dans l'un des cycles d'enseignement. Pourvu qu'ils passent le test de niveau à l'année qui vient.

### **L'institut des Etudes Spécifiques et de formation**

Cet institut comprend des classes pour l'apprentissage de la langue arabe ainsi qu'un programme dans le domaine des sciences islamiques et arabes. Ces études ne constituent pas une étape dans l'enseignement suivie d'un diplôme. Elles commencent chaque année début septembre et se terminent fin juin. Cependant, elles pourraient continuer en été. Ces études visent les catégories suivantes :

- 1- Les nouveaux étrangers non-arabes qui ne maîtrisent pas la langue arabe.
- 2- Les étudiants n'ayant pas de diplômes d'études en vue de les préparer scientifiquement et linguistiquement pour s'inscrire aux classes des différents cycles d'enseignement. Celles-ci correspondent au résultat des tests de niveau qu'ils ont passés.
- 3- Les étrangers diplômés, il leur manque des matières religieuses arabes qu'ils doivent en passer un test pour réaliser l'équivalence aux certificats de l'Azhar.
- 4- Les étrangers qui désirent étudier les sciences islamiques et arabes sans vouloir obtenir un diplôme.
- 5- D'autres catégories ayant besoin d'y faire des études.

Le cycle secondaire dans les instituts des Missions contient uniquement la section « *lettres* ». Les étudiants désirant s'inscrire dans la section « *Sciences* » sont tenus de passer, avec succès et un pourcentage de 40% au moins, un examen supplémentaire dans les matières scientifiques programmées dans les classes qui précèdent la classe du même cycle où ils voudront être admis.

### **Deuxièmement : les Instituts des *Qira'ates* (Lectures Coraniques)**

Les Instituts des *Qira'ates* (Lectures Coraniques) contiennent trois cycles :

- Le cycle de Tajwid (Psalmodie du Coran) dont la durée est deux ans.
  - Le cycle supérieur, *Al 'aliah*, dont la durée est trois ans.
  - Le cycle de spécialisation, *At-takhassouss*, dont la durée est trois ans.
- 1- L'étudiant peut s'inscrire dans le premier cycle à condition qu'il apprenne par cœur le Coran et qu'il soit soumis à un examen s'assurant sa mémorisation et sa maîtrise de la langue arabe.
  - 2- Les étudiants étrangers ayant le certificat du cycle de spécialisation peuvent être admis dans la Faculté du Coran Sacré à l'Université de l'Azhar.

## **Troisièmement : le cycle universitaire :**

Sont admis dans les facultés de l'Université de l'Azhar les étudiants étrangers ayant obtenu le certificat de la fin des études secondaires (le BAC) dans les instituts des Missions islamiques ou dans les instituts ordinaires de l'Azhar (sciences ou lettres) ou un certificat équivalent selon leurs désirs et leurs notes obtenus ou le total réévalué de notes au cas des certificats équivalents. La maîtrise de la langue arabe reste toujours une condition d'admission.

Les étudiants étrangers ayant obtenu le certificat de la fin des études secondaires, équivalent au bac égyptien, peuvent être également admis dans les facultés scientifiques ou humaines de l'Université de l'Azhar à condition qu'ils réussissent un examen de matières préparatoires des sciences islamiques et arabes organisé par l'Université

### **1- Les Facultés des Sciences Islamiques et arabes :**

#### **▪ La Faculté de la Théologie :**

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans l'une des spécialisations suivantes :

- L'exégèse du Coran
- La tradition du prophète, Hadith
- Dogme et Philosophie

Durée d'études : quatre ans

Langue d'enseignement : l'Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.

#### **▪ Faculté de la Charia et de Droit :**

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans l'une des spécialisations suivantes :

- Charia (législation musulmane) - Charia

Durée d'études : quatre ans pour la section de la Charia et cinq ans pour la section « Droit ».

Langue d'enseignement : l'Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.

#### **▪ Faculté de la langue arabe :**

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans l'une des spécialisations suivantes :

- Section générale - Histoire et civilisation

Durée d'études : quatre ans

Langue d'enseignement : l'Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.

▪ **Faculté de la Da'wa (Prosélytisme) islamique :**

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans le domaine de la Da'wa (Prosélytisme) islamique

Durée d'études : quatre ans

Langue d'enseignement : l'Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Réussir au test d'admission opéré par la faculté.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.

▪ **Faculté des Etudes islamiques et arabes:**

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans les Etudes islamiques et arabes

Durée d'études : quatre ans

Langue d'enseignement : l'Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.

▪ **Faculté des Science islamiques pour les étrangers (jeunes garçons ou jeunes filles)**. (Ce programme est aussi disponible à distance. Pour plus d'informations, voir p.)

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans les Science islamiques.

Durée d'études : quatre ans

Langue d'enseignement : l'Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent ou le Bac égyptien.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Verser les frais d'acquittement requis.

Remarque : L'étudiant étudie, dans cette faculté, les sciences sociales, l'économie islamique et les compétences de l'ordinateur à côté des sciences islamiques et arabes pour permettre aux licenciés d'avoir plus d'opportunités sur le marché d'emploi. L'étudiant, qui n'est pas boursier de l'Azhar, doit payer des frais scolaires à montant 1000 \$ par an.

### **Remarques générales**

1. Toutes les facultés, les sections des sciences islamiques et arabes, les sections de la langue arabe dans les facultés de pédagogie ainsi que les sections des Etudes islamiques en langues étrangères sont disponibles gratuitement pour tous les étudiants étrangers à l'instar des étudiants égyptiens. Ils ne payent que de simples frais d'acquittement contre certains services tels que la carte d'identité et le relevé d'indications de l'étudiant...etc. Le montant de ces frais est moins de cent L.E. par an. Cette règle générale ne s'applique pas à la section de Communication de la faculté des sciences humaines (jeunes filles), car celle-ci est considérée comme une faculté scientifique où l'étudiant étranger non-boursier paye un montant de 1000 L.S. ( une fois pour toutes ) pour les frais d'inscription tout comme plus un montant de 1000 L.S comme des frais de scolarité par an.
2. Les étudiants de la Faculté des sciences islamiques n'étant pas boursiers de l'Azhar doivent payer un montant de 1000 \$ par an comme frais de scolarité.
3. Les étudiant(e)s étrangers (ères) ayant obtenu un certificat équivalent au Bac égyptien et désirant s'inscrire dans la faculté des Sciences Islamiques doivent se présenter au test de niveau organisé par le Secteur des Instituts de l'Azhar en vue de les préparer à s'inscrire à l'une des classes de l'Institut des Missions Islamiques pour obtenir le certificat de la fin des études secondaires de l'Azhar( *Bou'outh* ) et de les inscrire par la suite dans la faculté des sciences islamiques.

## **2- Faculté des Science islamiques (jeunes filles)**

### **▪ Faculté des Etudes islamiques et arabes (jeunes filles) :**

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans l'une des spécialisations suivantes :

- Dogme et philosophie – Tradition du prophète, Hadith - Exégèse du Coran - Langue arabe – Charia (législation) Islamique) - Charia et droit - Communication (journalisme et médias) (l'étudiant paye des frais d'acquittement) -

Durée d'études : quatre ans (sauf la section de charia et droit dont la durée est de cinq ans)

Langue d'enseignement : l'Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent ou le Bac égyptien.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.

**Remarque importante :** Toutes les sections de cette Faculté sont gratuites sauf la section de Communication (journalisme et médias) où l'étudiante doit payer un montant de 1000 L.S une fois pour toutes comme des frais d'inscription et un montant annuel de 1000 pour les frais de scolarité.

- **Faculté des Science islamiques pour les étrangers (jeunes garçons ou jeunes filles)**. (Ce programme est aussi disponible à distance. Pour plus d'informations, voir p.)

**Diplôme :** La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans les Science islamiques.

**Durée d'études :** quatre ans

**Langue d'enseignement :** l'Arabe

**Conditions d'admissions :**

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent ou le Bac égyptien.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Verser les frais d'acquittement requis.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.

**Remarque :** L'étudiant étudie, dans cette faculté, les sciences sociales, l'économie islamique et les compétences de l'ordinateur à côté des sciences islamiques et arabes pour permettre aux licenciés d'avoir plus d'opportunités sur le marché d'emploi. L'étudiant, qui n'est pas boursier de l'Azhar, doit payer des frais scolaires annuels à montant 1000 \$.

### **3- Facultés Théoriques et des sciences humaines**

Les étudiants étrangers ayant obtenu le certificat de la fin des études secondaires de l'Azhar ou son équivalent ou le bac égyptien ou son équivalent peuvent être également admis dans les facultés théoriques et humaines de l'Université de l'Azhar. Cependant ces étudiantes doivent étudier des matières islamiques et arabes durant une année propédeutique organisée par l'Université. Il ne sera inscrit que si elle passe avec succès ces matières. Ils doivent verser des frais de scolarité dans toutes les facultés sauf dans la section des études islamiques en langues étrangères dépendant de la Faculté des langues et de traduction et de la faculté de Pédagogie. Ces deux sections sont gratuites.

- **Faculté des langues et de traduction (jeunes garçons)**

**Diplôme :** La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans l'une des spécialisations suivantes :

- Langue et littérature anglaises - Langue et littérature françaises - Langue et littérature Allemandes - Langue et littérature espagnoles - Langue et littérature italiennes - Langue et littérature grecques - Langue et littérature ourdoues - Langue et littérature persanes- Langue et littérature chinoises - Langue et littérature hébreux Langue et littérature turques - Langue et littérature africaines -

- Traduction simultanée Anglais / arabe - traduction simultanée français/ arabe-
- Etudes islamiques en langues étrangères (en anglais, en français, en allemand, en langues africaines et en chinois)
- Dans toutes les sections sauf celle des études islamiques en langues étrangères, l'étudiant doit payer des frais d'inscriptions à un montant de 1000 L.S et un montant annuel de 1000 L.S. pour les frais de scolarité.

Durée d'études : quatre ans (sauf la section de charia et droit dont la durée est de cinq ans)

Langue d'enseignement : la langue choisie + l'Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent ou le Bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent et l'année propédeutique pour les titulaires du bac de l'Azhar.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité requis.

▪ **Faculté de Commerce (jeunes garçons)/ Faculté du Commerce (jeunes filles)**

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans le commerce dans l'une des spécialisations suivantes :

- Comptabilité - Economie - Administration des affaires -Assurance.

Durée d'études : quatre ans

Langue d'enseignement : la langue Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent ou le Bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité requis.

▪ **Faculté de pédagogie**

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la Bacalirius) en pédagogie dans l'une des spécialisations suivantes :

- Langue arabe- Etudes islamiques – langue anglaise – langue française – Service social - Education artistique.

Dans toutes les sections sauf celle de la langue arabe et celle des études islamiques en langues étrangères, l'étudiant doit payer des frais d'inscriptions à un montant de 1000 L.S et un montant annuel de 1000 pour les frais de scolarité.

Durée d'études : quatre ans

Langue d'enseignement : la langue Arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent ou le Bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Réussir à un test personnel organisé par la Faculté.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité requis.

▪ **Faculté des sciences Humaines (jeunes filles)**

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah* (la licence) dans l'une des spécialisations suivantes :

- Langue et littérature anglaises - Langue et littérature françaises - Langue et littérature Allemandes - Langue et littérature espagnoles - - Langue et littérature ourdoues - Langue et littérature persanes- Langue et littérature chinoises - Langue et littérature hébreux Langue et littérature turques -
- Traduction simultanée Anglais / arabe - traduction simultanée français/ arabe-
- Sociologie - Psychologie - Histoire - Géographie - Documentation et bibliothèque - Enfance - Pédagogie en science islamiques
- Dans toutes les sections sauf celle de la pédagogie en sciences islamiques et arabes, l'étudiant doit payer des frais de scolarité.

Durée d'études : quatre ans

Langue d'enseignement : la langue arabe + langue étrangère choisie de spécialisation

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar ou son équivalent ou le Bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent et l'année propédeutique pour les titulaires du bac de l'Azhar.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité requis.

#### **4- Facultés Scientifiques**

Les étudiants étrangers ayant obtenu le certificat de la fin des études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le bac égyptien ou son équivalent peuvent être admis dans les facultés scientifiques de l'Université de l'Azhar. Dans toutes ces facultés, l'étudiant étranger doit payer des frais d'inscriptions à un montant de 1000 L.S et un montant annuel de 1000 L.S. pour les frais de scolarité. En sont exonérés les boursiers de l'Azhar.

- **Faculté de Médecine (jeunes garçons)/ Faculté de Médecine (jeunes filles)**:

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius)* en médecine et chirurgie.

Durée d'études : Six ans plus un an d'entraînement dans l'un des hôpitaux universitaires avant l'exercice du métier.

Langue d'enseignement : l'Anglais / langue étrangère

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité requis.

- **Faculté de Médecine dentaires (jeunes garçons)/ Faculté de Médecine dentaires (jeunes filles)**:

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius)* en médecine et chirurgie dentaires.

Durée d'études : Cinq ans.

Langue d'enseignement : l'Anglais / langue étrangère

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité.

- **Faculté de pharmacie (jeunes garçons)/ Faculté de pharmacie (jeunes filles)**:

Diplôme : La Faculté octroie le degré *d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius)* en pharmacie.

Durée d'études : Cinq ans.

Langue d'enseignement : l'Anglais / langue étrangère

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité.

- **Faculté d'ingénierie (jeunes garçons).**

Diplôme : La Faculté octroie le degré d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius) en génie dans l'une des spécialisations suivantes :

- Electricité - Mécanique - Systèmes et informatique - Architecture - Planification architecturale - Génie civile

Durée d'études : Cinq ans.

Langue d'enseignement : l'Anglais / langue étrangère

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité.

- **Faculté d'ingénierie (jeunes filles).**

Diplôme : La Faculté octroie le degré d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius) en génie dans l'une des spécialisations suivantes :

- Electricité - Architecture - Systèmes et informatique

Durée d'études : Cinq ans.

Langue d'enseignement : l'Anglais / langue étrangère

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité.

- **Faculté des Sciences (jeunes garçons).**

Diplôme : La Faculté octroie le degré d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius) dans l'une des spécialisations suivantes :

- Maths - Chimie - Physique - Biophysique - botanique - Microbiologie - Zoologie - Entomologie - Maths et informatique - Géologie - Astronomie et Météorologie

Durée d'études : Quatre ans.

Langue d'enseignement : l'Anglais / langue étrangère

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.

- Verser les frais d'inscription et de scolarité.

- **Faculté des Sciences (jeunes filles).**

Diplôme : La Faculté octroie le degré d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius) dans l'une des spécialisations suivantes :

- Maths - Maths et informatique - Physique - Chimie - Botanique - Microbiologie - Entomologie - Zoologie.

Durée d'études : Quatre ans.

Langue d'enseignement : l'Anglais / langue étrangère

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité.

- **Faculté d'agriculture (jeunes garçons).**

Diplôme : La Faculté octroie le degré d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius) en agriculture dans l'une des spécialisations :

Durée d'études : Quatre ans.

Langue d'enseignement : Langue étrangère

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité.

## **5- Autres Facultés et sections scientifiques**

Les étudiants étrangers peuvent être admis dans les facultés et les sections scientifiques suivantes en payant des frais d'inscriptions à un montant de 1000 L.S et un montant annuel de 1000 L.S. pour les frais de scolarité. En sont exonérés les boursiers de l'Azhar.

### **▪ Les sections scientifiques à la faculté de pédagogie (jeunes garçons) :**

Diplôme : La Faculté octroie le degré d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius) en pédagogie dans l'une des spécialisations :

Chimie et physique - Maths – Biologie – Technologie de l'enseignement.

Durée d'études : Quatre ans.

Langue d'enseignement : Langue arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à une épreuve individuelle organisée par la faculté.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité.

### **▪ Faculté de l'éducation physique et sportive**

Diplôme : La Faculté octroie le degré d'Al Idjaza Al 'Aliah (Baccalirius) en Education physique et sportive.

Durée d'études : Quatre ans.

Langue d'enseignement : Langue arabe

Conditions d'admissions :

- Avoir le certificat de la fin d'études secondaires de l'Azhar (Sciences) ou son équivalent ou le Bac égyptien (Sciences) ou son équivalent.
- Réussir à une épreuve individuelle organisée par la faculté.
- Réussir à l'année préparatoire pour les titulaires du bac égyptien ou son équivalent.
- Réussir à l'examen de la maîtrise de la langue arabe.
- Détenir une lettre stipulant que son ambassade ratifie son inscription à l'Azhar.
- Verser les frais d'inscription et de scolarité.

## **{Règles générales}**

Toutes les facultés et sections des sciences islamiques et arabes sont disponibles gratuitement sauf la Faculté des sciences islamiques pour les étrangers. Les boursiers étrangers de l'Azhar sont exonérés des frais d'inscription et de scolarité dans les facultés théoriques (études humaines) et les facultés et sections scientifiques.

Quant aux étudiants qui n'ont pas été inscrits sur la liste des boursiers de l'Azhar, ils doivent s'acquitter des frais requis par les étudiants non égyptiens conformément à la loi n° 103 de l'année 1961ap. J.C. et à son statut exécutif comme suit :

- a. Payer un montant de 1000 Livres sterlings une fois pour toute comme des frais d'inscription pour les facultés théoriques, les sections scientifiques à la faculté de pédagogie, la faculté du commerce, celle des sciences humaines, celle des Langues, celle d'informations et celle de pédagogie (sections théoriques) et un montant annuel 1000 Livres sterlings comme des frais de scolarité
- b. Payer un montant de 1500 Livres sterlings une fois pour toute comme des frais d'inscription dans les facultés scientifiques et un montant annuel de 1500 L.S comme frais de scolarité.

## **Maîtrise de la langue arabe**

Pour être inscrit dans les études permettant d'obtenir un certificat de l'Azhar, l'étudiant doit maîtriser la langue arabe et toutes ses compétences : lecture, écriture, conversation, écoute dans les cycles d'étude.

1. Pour les étudiants non arabophones n'ayant pas un certificat équivalent à celui de bac de l'Azhar qui veulent s'inscrire dans les cycles de l'enseignement pré-universitaire de l'Azhar, l'Azhar organise des stages de formation en langue arabe dans l'Institut des études spécifiques et de formation en vue de les préparer, après réussite, à s'inscrire dans l'une des classes du cycle préparatoire ou secondaire.
2. Quant aux étudiants non arabophones titulaires d'un certificat équivalent à celui de bac de l'Azhar ou du bac égyptien qui veulent s'inscrire dans l'une des facultés de l'université, ils doivent Réussir à un test de langue arabe. Celui qui y échoue doit étudier dans le Centre de l'apprentissage de la langue arabe pour les non-arabophones. Celui qui n'est pas inscrit sur la liste des boursiers de l'Azhar doit payer les frais de scolarité dans le Centre. Quant aux boursiers, c'est l'Azhar qui doit prendre en charge ces frais.

## **(Les avantages dont bénéficient les étudiants boursiers)**

1. Résider, toute charge comprise, aux cités des Missions Islamiques au Caire ou à Alexandrie.
2. Recevoir une allocation mensuelle.
3. Etre exonéré de tous les droits de scolarité.
4. Réduire le montant de la bourse en cas d'échecs et en être privé s'il est exclu des études pour n'importe quelle raison.

## **Le cycle des études supérieures**

Les étudiants étrangers peuvent être admis à l'enseignement supérieur dans l'une des facultés à condition qu'ils aient obtenu le grade d'*Al Idjaza Al 'Aliah*

*(Baccalirius ou licence)* dans sa faculté ou sa spécialisation ou même un diplôme équivalent dans une faculté en dehors de l'université de l'Azhar. Ils doivent avoir une mention générale « Bien » au moins dans les matières de spécialisation dans la licence. Cependant, ils doivent passer un test d'admission pour être inscrit aux études supérieures dans les facultés des sciences islamiques et arabes.

L'Université de l'Azhar confère les certificats suivants d'études supérieures dans toutes les spécialisations qui sont :

1. Diplôme des études supérieures dans certaines spécialisations dans certaines facultés.
2. Magistère (*at- takhaṣṣouṣ*) dans les diverses spécialisations dans les facultés.
3. Doctorat (*al 'alimiayah*) dans l'une des spécialisations dans les facultés.

#### **Programme d'études supérieures :**

Pour obtenir le degré de spécialisation, le Magistère, ce programme comprend des études préparatoires d'un an ou de deux ans. L'étudiant doit présenter également une thèse de magistère.

#### **Les documents à fournir pour se présenter aux études à l'Azhar**

1. L'original du certificat accrédité par l'ambassade de la République Arabe d'Egypte dans le pays de l'étudiant ou bien par le Bureau de la représentation des intérêts égyptiens et légalisé par le Ministères des affaires étrangères. Cette procédure concerne les titulaires des certificats équivalents à ceux de l'Azhar.
2. Acte de naissance ou un extrait officiel légalisé de la manière mentionnée dans n°1. Le cas échéant, les indications mentionnées dans le passeport de l'étudiant ou dans n'importe quel document pareil.
3. Photocopie du passeport de l'étudiant.
4. Lettre délivrée par l'ambassade de son pays au Caire approuvant ses études à l'Azhar.
5. Lettre de candidature pour une bourse de l'Azhar.
6. Certificat médical délivrée par les hôpitaux de l'Université de l'Azhar notifiant que l'étudiant n'est pas atteint d'une maladie contagieuse à son arrivée en Egypte pour la première fois. Il doit la refaire à chaque fois qu'il rentre d'un voyage en dehors de l'Egypte.
7. Les étudiants qui désirent étudier en Egypte à leur charge doivent présenter de quoi prouver ses capacités à assumer les frais du séjour en Egypte ainsi que les droits de scolarité. Il est tenu de signer une attestation approuvée par une autorité officielle concernée dans son pays et légalisée par l'ambassade égyptienne ou l'ambassade de son pays en Egypte. L'étudiant doit s'y engager à s'acquitter des droits de scolarité dans les facultés ou les frais de l'apprentissage de la langue arabe pour les non-arabophones au cas où il échoue dans le test de la maîtrise de la langue arabe.

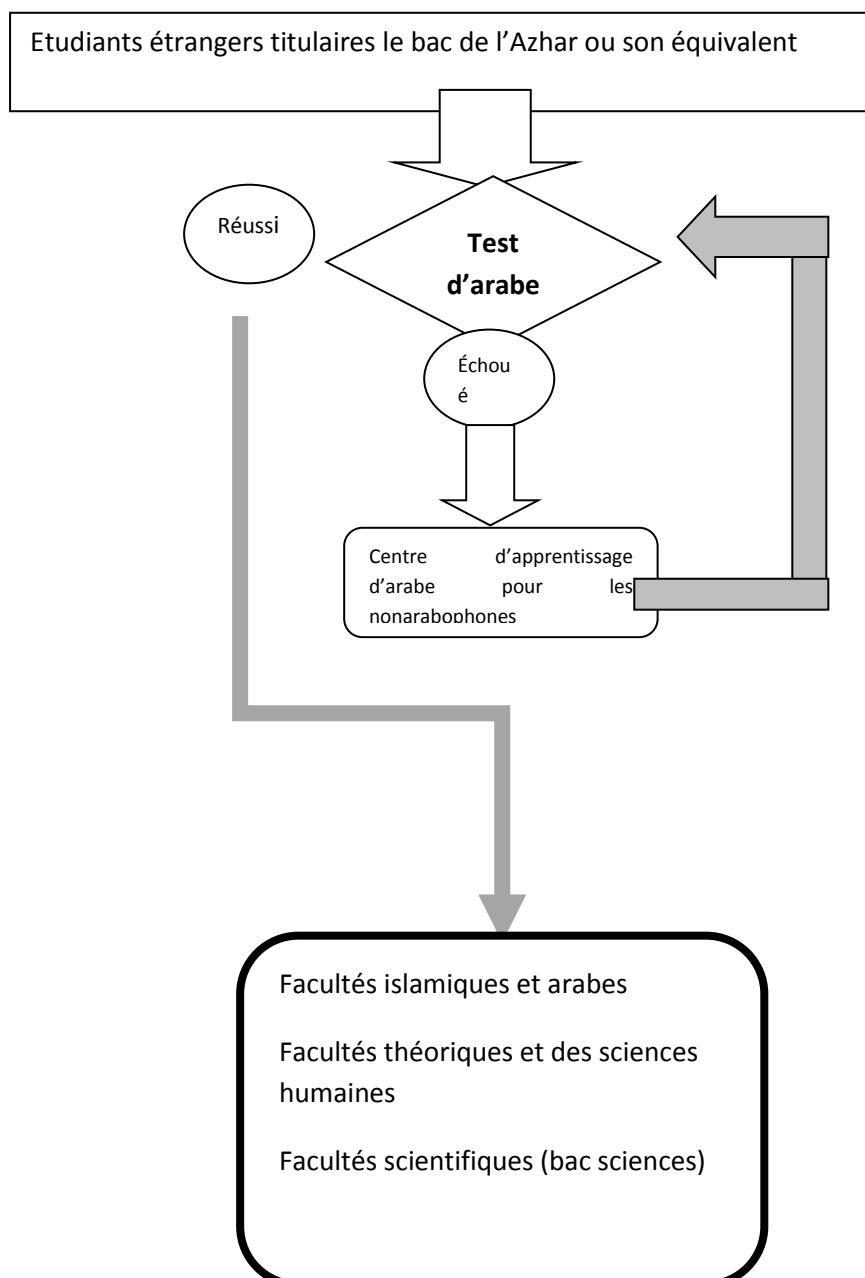
#### **Les documents à fournir pour faire l'équivalence des certificats étrangers**

La demande de l'équivalence doit être déposée auprès de l'Azhar par le titulaire du certificat ou par l'autorité qu'elle confère ou par l'ambassade du pays délivrant le certificat ou par celui qui est concerné par cette équivalence. Il est judicieux de fournir les documents suivants :

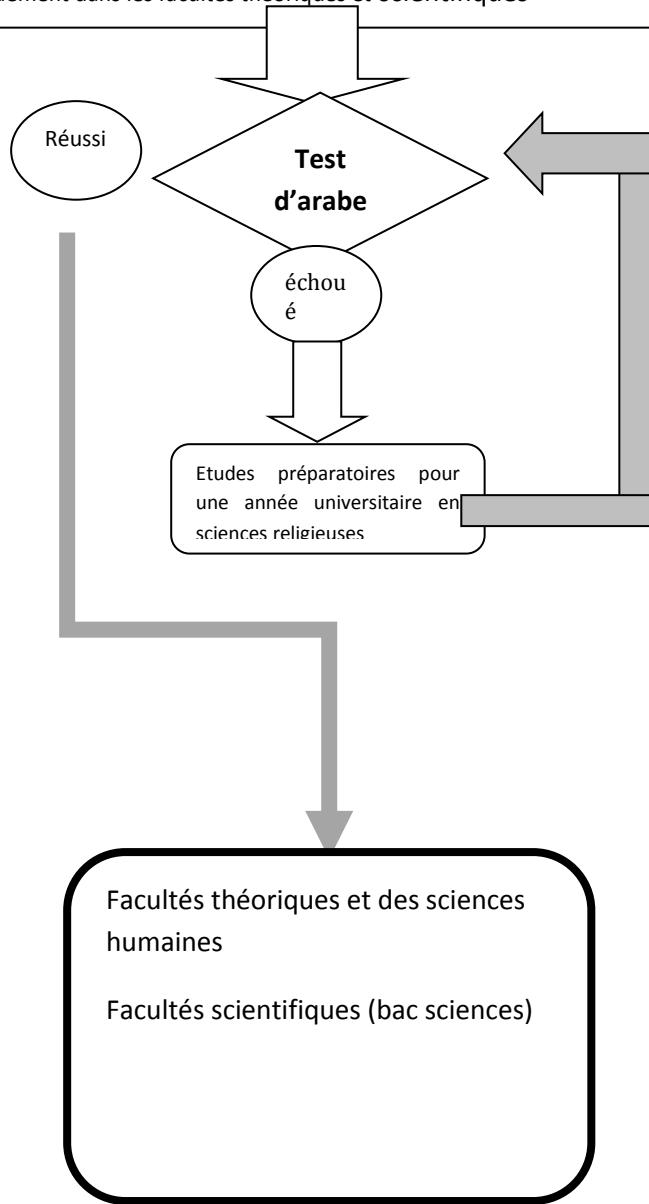
1. L'original du certificat étranger accrédité.
2. Les titres des matières étudiées dans chaque classe ou dans chaque cycle d'enseignement en plus des heures hebdomadaires ou bien le total d'heures.
3. Le descriptif du cursus ou bien les titres des sujets que comprennent les matières du programme.

Tous ces documents susmentionnés doivent être accrédités et légalisés par l'ambassade de l'Egypte dans le pays délivrant le certificat.

#### Itinéraire de l'inscription dans l'enseignement universitaire à l'Azhar



Etudiants étrangers titulaires le bac égyptien ou son équivalent qui désirent s'inscrire uniquement dans les facultés théoriques et Scientifiques



## **Programme de l'enseignement à distance**

L'université de l'Azhar en collaboration avec la Ligue des gradués de l'Azhar, propose le programme de l'enseignement à distance de la faculté des sciences islamiques pour les étrangers afin d'octroyer *al Igaza al 'aliaya*, la licence, en sciences Islamiques à travers l'enseignement à distance en langue arabe. Le contenu scientifique est présenté aux étudiants via l'Internet. Ce programme vise à assurer et à faciliter l'enseignement azharite dans le domaine des sciences islamiques pour tous les musulmans dans les quatre coin du monde surtout pour ceux dont les circonstances les empêchent de venir en Egypte et suivre régulièrement leurs études à l'Azhar. On surmonte alors l'obstacle du temps et de l'espace en vue de propager les valeurs islamiques du juste-milieu et les sciences religieuses selon la méthode de l'Azhar connu par sa modération.

### *I- Les avantages de ce programme :*

Ce programme se distingue par :

1. L'histoire brillante de l'Université de l'Azhar et sa crédibilité internationale en matière des sciences islamiques. à ce propos, elle est la plus ancienne université dans le monde.
2. Le certificat qu'obtiendra l'étudiant est la licence en sciences Islamiques délivrée par l'Université de l'Azhar.
3. Les matières proposées sont élaborées par une élite académique distinguée d'oulémas et professeurs d l'Université de l'Azhar.
4. Le contenu d'étude est élaboré conformément aux procédés éducatifs et aux techniques de programmation.
5. Variété du contenu proposé : textes, audio-visuel, interactionnel. Il est subdivisé excellemment par des spécialistes en de la conception pédagogique dans le domaine de l'enseignement à distance.
6. Assurer la communication des étudiants avec les professeurs à travers les classes virtuelles et la communication via Internet.
7. Assurer un soutien technologique 24h / 24h.
8. Assurer un corps enseignant bien distingué pour être à l'aide de l'étudiant en cas des empêchements et de difficultés.

### *II- Conditions d'admission :*

Pour s'inscrire dans la licence des sciences islamiques, l'étudiant doit:

1. Etre titulaire du bac de l'Azhar ou son équivalent et du bac égyptien ou son équivalent.
2. Etre musulman de bonne réputation.
3. Maîtriser bien la langue arabe.

### *III- Système d'étude*

Les études à la faculté sont basées essentiellement sur le système des heures accréditées. L'année académique se divise alors en trois semestres comme suit :

- Le premier semestre qui commence le deuxième samedi de novembre et dure 15 semaines.
- Le deuxième semestre qui commence le deuxième samedi de mars et dure 15 semaines.
- Le semestre d'été qui commence le deuxième samedi de juillet novembre et dure 6 semaines.

#### IV- Les droits de scolarités :

Les droits de scolarités s'élèvent à 80 \$ pour chaque matière. Les frais de scolarité annuels s'élèvent à 1500 \$ qui peuvent être remboursés répartis sur deux échelons égaux.

Il est également possible de payer les frais de scolarité par le visa électronique. Il peut aussi s'inscrire dans cinq matières au moins pour chaque semestre.

#### V- Présentation et Inscription

Les demandes d'admission dans le programme sont toujours disposées à travers l'internet sur le site :

[www.azharegypt.edu.eg](http://www.azharegypt.edu.eg) en suivant les étapes suivantes :

- Première étape : enregistrement électronique : dans cette étape, l'étudiant doit remplir le formulaire de la demande d'admission et l'envoyer au site. Par-là, une page nouvelle lui apparaît pour s'assurer de l'exactitude de ses données.
- Deuxième étape : s'assurer de la possession du courrier électronique par l'étudiant. Une fois vous déposez votre demande, un message électronique vous est envoyé contenant le nom de l'utilisateur et votre propre mot de passe.
- Troisième étape : télécharger les documents sur le site : Si l'étudiant n'a pas envoyé ses documents, il doit les envoyer sur le courrier électronique suivant : *reg.office@azharegypt.net* au moment où il remplit le formulaire de la demande d'admission.
- Quatrième étape : révision de la demande. Votre demande sera examinée dans un délai de deux semaines. Après, on vous envoie un message via votre courrier électronique une liste détaillée des exigences pour compléter le processus d'enregistrement.
- Cinquième étape : vous pourriez suivre votre demande via l'internet en insérant votre nom d'utilisateur et votre propre mot de passe.
- Sixième étape : Envoi des documents et paiement des droits réglementaires. Les documents doivent être envoyés par courrier express (DHL ou autre...).
- Septième étape : s'inscrire dans les matières. Pour rejoindre les études, l'étudiant doit inscrire ses matières. Il consiste à inscrire les matières qu'il doit étudier dans le premier semestre au début de son parcours scolaire.

## **Contactez-nous :**

- Adresse postale : WORLD ASSOCIATION FOR AL-AZHAR GRADUATES
- Al-Azhar University – Nasr City, postal code: 11884 - Cairo - Egypt.
- Courier électronique : [reg.office@azharegypt.net](mailto:reg.office@azharegypt.net)
- Facebook : <https://www.facebook.com/Azharegypt>